

Quels sont donc les intérêts inavouables s'opposant au classement en station balnéaire et climatique du littoral seynoïse ?

Dans une conférence de presse M. T. MERLE met à nu les contradictions des divers organismes ministériels

Vendredi, salle des Commissions de l'Hôtel de Ville, la municipalité avait organisé une conférence ouverte à la presse locale et aux chefs des différents établissements intéressés au tourisme.

M. le maire était assisté de MM. P. Giovannini 1er adjoint, Passaglia, Pratali adjoints, Dutto conseiller municipal délégué au tourisme et M. Vehrulst président du Syndicat d'Initiative.

Le but de cette conférence : mettre au courant les personnes invitées sur les incompréhensibles décisions prises par diverses commissions dépendant du Commissariat Général au Tourisme, décidant d'abord de rejeter le classement de la totalité de la ville, et proposant un classement partiel, puis, par la suite, rejetant le classement partiel sous prétexte qu'un avis favorable n'a pas été accordé pour le classement de la totalité de la commune. Il y a là une situation dont Courteline n'aurait pas manqué de tirer parti pour caricaturiser les personnages de ces curieuses commissions.

Mais si cette affaire a un côté comique, elle ne l'est pas pour les établissements saisonniers de notre littoral, lésé par le non classement, et, l'on peut penser, avec juste raison, que certains intérêts influencent les décisions de ces commissions, pour les amener en fin de compte à opposer un refus assorti de considérations qui finissent forcément par ce contredire, parce que les dossiers présentés par la ville sont sérieux et inattaquables.

Il est évident, comme le faisait remarquer M. T. Merle, que certaines organisations défendent des intérêts particuliers et ne donnent pas la raison réelle de leur opposition.

Disons tout de suite qu'à l'issue de cette conférence une

délégation fut formée et demandera audience au Préfet.

Décision fut prise aussi de mener une campagne de presse pour dénoncer l'opposition systématique manifestée au classement de La Seyne en station climatique, touristique et balnéaire.

L'EXPOSE DE TOUSSAINT MERLE

Le maire rappellera tout d'abord qu'une délibération fut prise le 16 mai 1957 pour demander le classement. Le dossier établi représente des mois de travail, des kilos de papier.

Mais les services intéressés exigeaient sans cesse de nouveaux plans, de nouveaux rapports.

Enfin, le 9 août 1960 une lettre, dont M. T. Merle donne lecture, demandait à la ville si la demande était maintenue pour l'ensemble de la commune ou si l'on tenait compte de l'avis du ministère de l'Intérieur qui demandait de limiter la demande de classement à une fraction de territoire limitée à Tamaris, les Sablettes, Mar Vivo et Fabrègas.

« Notez bien cette décision ministérielle dit le Maire, vous verrez pourquoi dans quelques instants. Notez aussi que cette décision ministérielle est conforme à la campagne quotidienne menée alors par « Le Méridional » contre le classement de l'ensemble de la commune et aux interventions faites alors par M. le député Vitel pour le classement d'une « fraction de la commune ».

Faut-il voir une liaison de cause à effet entre la décision de M. le ministre de l'Intérieur, la campagne du « Méridional », les interventions de M. le député Vitel ? On peut le supposer. Dans ce cas, ces gens-là n'au-

ront pas servi la cause de La Seyne, qu'ils le veulent ou non ».

LA VILLE ACCEPTE LE CLASSEMENT D'UNE FRACTION DE LA COMMUNE

« Quoi qu'il en soit, ne voulant en aucune manière retarder le classement attendu, nous répondons aussitôt en ces termes à M. le Préfet du Var le 23 août 1960 :

« J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre du 2 août 1960 de M. le Commissaire Général au Tourisme.

« Je me permets tout d'abord de vous faire remarquer que la ville de La Seyne-sur-Mer ne tend nullement à devenir un faubourg de Toulon. Elle possède son activité propre et de très importantes industries essentiellement orientées vers la construction navale lui confèrent une autonomie économique incontestable.

« M. le ministre de l'Intérieur semble vouloir exclure la partie du territoire communal qui borde la rade de Toulon et limiter le classement à la côte de Tamaris et aux plages des Sablettes, Mar Vivo, Fabrègas.

« Nous considérons quant à nous que l'ensemble du territoire communal par ses aspects multiples qu'il est susceptible d'offrir aux touristes justifie le classement.

« Nous sommes toutefois prêts à étudier un tracé éliminant les zones purement industrielles mais beaucoup plus étendu que celui proposé par M. le ministre de l'Intérieur.

« Nous précisons notamment : — à la Forêt de Janas et au Cap Sicié avec la chapelle de Notre-Dame du Mai.

— au quartier de la Colle d'Artaud d'où se découvre un admirable panorama sur la rade de Toulon.

— au quartier de l'Evescat où

Bonaparte se distingua lors du siège de Toulon en 1793.

— au quartier Coste Chaude point de vue climatique.

LE CLASSEMENT SEMBLE ACQUIS MAIS...

Cette dernière proposition semble être accueillie favorablement par le Commissariat Général au Tourisme et c'est encore un échange de lettres et l'établissement d'un nouveau dossier.

Nous sommes en septembre 1960. Ce n'est que le 9 mars 1962 que le ministre de la Santé Publique écrit au Préfet une lettre dans laquelle il est dit que le conseil supérieur d'Hygiène publique a émis un avis favorable au classement au double titre du tourisme et du climatique mais que par contre — nous citons :

« Il lui est apparu que le collecteur du cap Sicié ne rendait pas souhaitable le classement de cette commune en tant que station balnéaire.

« Mais cette prise de position du conseil pourrait, à mon sens ne pas être maintenue, s'il ressortait d'un complément d'étude portant sur les courants et l'eau de mer, qu'aucune pollution n'est à craindre à hauteur des plages fréquentées par les baigneurs.

Le collecteur du cap Sicié ayant été imposé par ce même qui, maintenant, le considère dangereux, la ville n'en prépare pas moins les réponses à cette nouvelle demande et l'on pouvait penser que le classement serait acquis sous peu.

Mais quelques jours plus tard tout était remis en cause comme nous le verrons dans la lettre du Commissariat Général au Tourisme que nous publierons demain.

(A suivre).